



## AVIS PUBLIC

Aux personnes et contribuables de la Municipalité de Saint-Rémi-De-Tingwick

**AVIS PUBLIC** est par les présentes donné par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la susdite municipalité, qu'il y aura séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Saint-Rémi-de-Tingwick le mardi, 4 juillet 2023, à 19 h 00 au 1465, rue Principale à Saint-Rémi-de-Tingwick.

Au cours de cette séance, le Conseil doit statuer sur la dérogation mineure suivante :

### **Demande de dérogation mineure au 1505, rue Principale**

Cette demande concerne la propriété sise au 1505 rue Principale, en la municipalité de Saint-Rémi-de-Tingwick, plus précisément sur le lot 5 499 949 du cadastre du Québec, circonscription foncière d'Arthabaska, située dans la zone C1 du plan de zonage de la municipalité.

La nature de la demande consiste à autoriser, si elle est acceptée, la construction d'un abri d'auto permanent qui dérogerait aux dispositions suivantes :

- La superficie totale des bâtiments accessoires serait de 101,5 mètres carrés, ce qui est supérieur au maximum autorisé par le règlement de zonage no 2008-101.

En effet, l'article 5.3 de ce règlement prévoit que la superficie totale des bâtiments et constructions accessoires ne peut excéder plus de dix pour cent (10 %) de la superficie du terrain, ce qui équivaut à 62,4 mètres carrés pour la propriété concernée.

- L'abri d'auto empièterait en cour avant, ce qui n'est pas formellement autorisé par le règlement de zonage no 2008-101.

Toute personne intéressée pourra également se faire entendre par le Conseil relativement à cette demande, directement en séance du conseil.

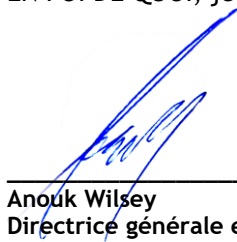
**DONNÉ À SAINT-RÉMI-DE-TINGWICK CE lundi 19<sup>e</sup> JOUR DE JUIN 2023.**

  
Anouk Wilsey  
Directrice générale et greffière-trésorière

## CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, résidant à Val-des-Sources, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en publiant sur le site de la municipalité le 19<sup>e</sup> jour de juin 2023, le tout conformément au règlement 2021-202

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 19<sup>e</sup> jour de juin 2023



---

**Anouk Wilsey**  
Directrice générale et greffière-trésorière